



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE DIJON  
POLE ACTION ECONOMIQUE

12 RUE MONTMARTRE

21000 DIJON

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Dijon, le 6 février 2018

**COPIE**

Dossier suivi par : Armelle GAUTHERON

Téléphone : 0 970 276 412

Télécopie : 03.80.41.39.71

Mél. : [dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr)

Ouverture du lundi au vendredi

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 et sur rendez-vous

SAS FRANCOIS PARENT

A L'ATTENTION DE *MONSIEUR PARENT*

1 PLACE DE L'EUROPE

21 630 POMMARD

Réf : **18000507**

Monsieur,

Par courrier reçu le 5 février, vous demandez la création d'un site unique d'exploitation qui concernera les lieux suivants :

- 16 rue Pierre Joigneaux à 21 200 Beaune;
- 1 Place de l'Europe à 21 630 Pommard.

Conformément aux dispositions de l'article 286 H de l'annexe II au code général des impôts et par dérogation à l'article 50-00B de l'annexe IV du même code, ces différents lieux de stockage constituent un site d'exploitation, l'acte de cautionnement 862-21-1059 a été mis à jour le 27/12/17 (annexe II reprenant les deux lieux de risque constituant le site unique d'exploitation).

Au titre du site d'exploitation unique, les mouvements de produits intervenant entre les différents lieux de stockage sont dispensés de l'établissement d'un titre de mouvement, sous réserve du respect des obligations suivantes :

-la comptabilité matières de ce site unique d'exploitation sera tenue dans l'entrepôt désigné de Beaune ;

-les mouvements devront être accompagnés par un document interne à l'entreprise reprenant les informations nécessaires à l'identification de l'opération dans les documents retraçant l'activité de chacun des locaux. Ce document interne doit comporter au minimum les informations suivantes :